

220C5211  
FR0012938884-FS1375

1<sup>er</sup> décembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOLOCAL GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 25 novembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOLOCAL GROUP hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2<sup>o</sup> du règlement général), lequel ne détient plus aucun titre de la société SOLOCAL GROUP au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi directement en baisse les mêmes seuils.

\_\_\_\_\_